



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BENIN

dant

REPUBLIQUE DU BENIN

le c



-----***-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----***-----

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

-----***-----

Adresse postale : 08 BP 0791
Tel : +229 30 50 57/ 21 30 50 56
Adresse mail : contact@armp.bj
Site web: www.armp.bj

-----***-----

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE LA MAIRIE DE KETOU AU TITRE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2023

RAPPORT DEFINITIF DE LA MISSION D'AUDIT DE CONFORMITE ET DE MATERIALITE

Mission réalisée par le Groupement de Cabinets



Siège Social : Parcelle « k » Lot 210 Godomey quartier Wlaba, Commune d'Abomey Calavi, Bénin
Tél : (00229) 01 95 19 07 57 / (00229) 01 20 22 43 63 / Email : cabinetbelmag@gmail.com

&

0121324746 / 03BP 1678 Cotonou
everest@everest-expertises.com

Décembre 2025

i. Résumé exécutif

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de la **Commune de Kétou** au titre l'exercice **2023**. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, quatorze (**14**) **marchés** ont été recensés pour un montant global de quatre cent trente-cinq millions trois cent soixante mille cinq cent trente-quatre (**435 360 534**) **FCFA**. **L'échantillon retenu** pour l'audit comprend sept (**07**) **marchés**, représentant (**50**) % du nombre total et (**58,75**) % de la valeur totale, soit un montant cumulé de (**255 761 078**) **FCFA**.

⇒ Complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés :

Les sept (**07**) **marchés sélectionnés** ont été jugés **auditables**, avec un taux moyen de disponibilité de pièces obligatoires de **100%**. Tous les marchés échantillonnés ont été audités par la mission d'audit.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue des vérifications, tous les **sept (07) marchés** ont été déclarés **conformes**, représentant (**100**) % des marchés auditables.

⇒ Tableau 0 : Synthèse des constats et appréciations globales

N°	Domaine évalué	Niveau de conformité (%)	Opinion	Observations clés
1	Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	Il a été constaté une disponibilité des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de tous les marchés audités lesquelles pièces permettent de faire une analyse approfondie
2	Conformité de la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante	94,74%	Très satisfaisant	Les organes de passation et de contrôle, jouent leurs rôles conformément aux dispositions du codes des marchés publics
3	Conformité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très satisfaisant	Il a été noté une bonne conformité de fond comme de forme aux exigences des textes juridiques à valeur législative et réglementaire applicables aux différents processus contractuels conduit par l'AC.-

Source : synthèse des constats et appréciations globales

⇒ **Recommandations clés :**

Suite à l'évaluation des différents domaines de la gestion des marchés publics, et compte tenu du niveau de conformité global jugé satisfaisant, les recommandations suivantes sont proposées afin de renforcer la performance et la qualité des procédures :

1- Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé de maintenir renforcé le système de classement et d'archivage des documents relatifs aux marchés publics. Cela contribuera à garantir une traçabilité complète et à faciliter les audits futurs.

2- Conformité de la planification, de l'organisation et du fonctionnement interne de l'Autorité Contractante

Il est conseillé de poursuivre les efforts de formation et de renforcement des capacités du personnel en matière de gestion des marchés publics. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation régulière du fonctionnement interne permettrait d'identifier de manière proactive d'éventuelles améliorations, contribuant ainsi à l'efficacité et à la fiabilité du dispositif interne.

3- Conformité de la procédure de passation et de l'exécution

Il est recommandé de continuer à actualiser les procédures internes en fonction des évolutions légales et réglementaires. Il serait également utile d'encourager la documentation systématique de toutes les étapes de la passation et de l'exécution des marchés afin de renforcer la transparence, la traçabilité et la facilité des contrôles et audits futurs

ii. Difficultés rencontrées lors de la mission d'audit

La mission d'audit s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis d'atteindre pleinement ses objectifs. Cependant, quelques contraintes mineures ont été relevées au cours de la réalisation de la mission :

- Certaines informations ont demandé des clarifications auprès des services concernés afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des données collectées.
- La disponibilité de certains interlocuteurs a parfois été limitée en raison de leurs obligations professionnelles, ce qui a impliqué une planification adaptée des entretiens ;
- Le délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à mettre en œuvre.

Ces difficultés, bien que ponctuelles, n'ont en rien compromis la qualité des travaux d'audit, et toutes les informations nécessaires ont pu être recueillies pour produire des observations objectives et des recommandations pertinentes.

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES	5
1. Introduction.....	7
2. Cadre juridique et normatif de référence	8
3. Objectifs assignés à la mission d'audit	9
3.1 Objectif général de la mission.....	9
3.2 Objectifs spécifiques de la mission	9
4. Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés.....	10
4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité	10
4.2 Outils d'évaluation utilisés.....	13
5. Présentation des données globales des marchés et des modes de passation	15
5.1 Présentation des données globales des marchés.....	15
5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation.....	15
6. Respect des procédures de passation des marchés publics	16
6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de la Commune de Kétou en matière de marchés publics	16
6.1.1. <i>Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics</i>	<i>16</i>
6.1.2. <i>Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante</i>	<i>18</i>
6.1.3. <i>Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives</i>	<i>19</i>
6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés.....	20
6.2.1. <i>Échantillonnage des marchés à auditer.....</i>	<i>20</i>
6.2.2. <i>Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation</i>	<i>21</i>
6.2.3. <i>Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables</i>	<i>22</i>
6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés	42
6.3.1. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>42</i>
6.3.2. <i>Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>44</i>
6.3.3. <i>Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution.....</i>	<i>46</i>
6.3.4. <i>Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)</i>	<i>48</i>
6.3.5. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés</i>	<i>48</i>
6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution	51
6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes	54
6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours.....	54
6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés.....	54
7. CONCLUSION.....	56
8. ANNEXES.....	57

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AC	Autorité Contractante
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
AOOI	Appel d'Offre Ouvert International
AOON	Appel d'Offre Ouvert National
AOR	Appel d'Offres Restreint
APCMP	Avis Public à Candidature de Marchés Publics
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CK	Commune de Kétou
COE	Commission d'Ouverture et d'Evaluation/Comité d'Ouverture et d'Evaluation
DAC	Dossier d'Appel à Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
ED	Entente Directe
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-Verbal
SCBD	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé
SCI	Sélection de Consultants Individuels
SED	Sélection par Entente Directe
SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SFQC	Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant
SMC	Sélection au Moindre Coût
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TDR	Termes de Référence

LETTRE INTRODUCTIVE**Abomey-Calavi, le 30 décembre 2025**N° **015A**__/2025/BELMAG Sarl/DG/ DT/CDAF/SPM/AD**A****Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**Cotonou – BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2023
- Dépôt du rapport définitif de la mission de la Commune de Kétou

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de prestation n°2039/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 27/10/2025 qui nous a été confié par votre Autorité, nous avons réalisé la mission d'audit technique indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire de l'année 2023. Cette mission s'inscrit pleinement dans le cadre de la **loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 relative aux marchés publics et de ses décrets d'application**, qui définissent les règles de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Bénin, et qui visent à garantir la transparence, l'efficacité et la régularité dans la gestion des fonds publics. L'objectif principal de cette mission était d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, d'identifier les points forts et les insuffisances, et de formuler des recommandations concrètes susceptibles d'améliorer la performance et la fiabilité du dispositif de gestion des marchés publics.

Le présent rapport présente les travaux effectués à la **Commune de Kétou**, les observations relevées ainsi que les recommandations formulées afin de fournir à votre autorité des éléments objectifs pour renforcer les mécanismes de contrôle et soutenir la mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire.

Nous espérons que ce rapport contribuera significativement à renforcer la qualité de la gestion des marchés publics au Bénin et à soutenir vos efforts pour instaurer une culture de conformité, de responsabilité et de transparence dans la gestion des fonds publics, conformément aux exigences de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.

Tout en vous souhaitant une très bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Elvire AGBASSAGAN***Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

1. Introduction

Dans le cadre du suivi et du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics au titre de l'exercice 2023, et en vue d'apprécier la conformité desdites procédures au regard des exigences du cadre réglementaire national et du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, la présente mission d'audit a été conduite au sein de la **Commune de Kétou**. Cet audit s'inscrit dans la volonté d'assurer une gestion transparente, conforme à la réglementation en vigueur, et orientée vers la performance de la commande publique.

Le présent rapport présente la substance des travaux d'audit auprès de la **Commune de Kétou**. Il sera articulé en 08 rubriques : (i) : Introduction ; (ii) : Cadre Juridique et Normatif de Référence (iii) : Objectifs assignés à la mission ; (iv) Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés ; (v) : Présentation des données Globales des Marchés et des Modes de Passation ; (vi) : Respect des procédures de passation des marchés publics ; (vii) : Conclusion et (viii) : Annexes.

2. Cadre juridique et normatif de référence

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics applicable aux marchés sous revue au niveau de la **Commune de Kétou** et regroupe toute une série de dispositions juridiques à valeur législative et réglementaire en vigueur au moment de la conduite des différents processus contractuels par l'Autorité Contractante.

Comme proposé dans son approche méthodologique, la mission de revue a commencé par une revue documentaire, notamment du cadre juridique applicable, dont les documents ont été utilisés pour évaluer les marchés passés en revue.

Il ressort de cette analyse que, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Cette loi fixe les règles générales relatives à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics, tout en précisant le rôle et les attributions des différents acteurs du système. Ce cadre législatif est complété par onze décrets d'application du 23 décembre 2020 de ladite loi, qui précisent les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions du Code, notamment en matière de développement du cadre institutionnel de la passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics, de planification, de procédure, de gestion contractuelle et de contrôle.

Du point de vue normatif, la mission de revue s'est également appuyée sur :

- le référentiel d'audit ARMP 2025 ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- Les outils type élaborés par l'ARMP qui servent de documents d'appui pour la mise en œuvre des exigences légales et qui fournissent des orientations techniques précises à l'intention des autorités contractantes et autres acteurs de la commande publique ;
- les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics.

Par ailleurs, les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), qui introduisent des dispositions spécifiques en matière de passation et d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures, ont également servi de base aux vérifications, afin de s'assurer de la conformité des procédures mises en œuvre.

3. Objectifs assignés à la mission d'audit

3.1 Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de réaliser l'audit technique indépendant pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics des exercices budgétaires 2023, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

3.2 Objectifs spécifiques de la mission

Dans la logique des TdRs et du référentiel, la mission aura de façon spécifique à :

- Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;
- Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;
- Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;
- Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;
- Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;
- Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;
- Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;
- Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;
- Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;
- Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;
- Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits précédents ;
- Formuler des recommandations concrètes.

4. Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés

4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité et de matérialité, la démarche méthodologique s'est essentiellement basée sur :

-  les précisions des termes de référence qui nous sont soumises ;
-  le référentiel d'audit ARMP 2025.
-  la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et ses décrets d'application ;
-  les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics de l'ARMP ;

De plus, la démarche s'est appuyée sur des techniques visant à identifier et évaluer les risques liés aux marchés publics, tout en veillant au respect des éléments suivants :

- ✓ normes édictées dans les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) véhiculant des dispositions spécifiques concernant les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures
- ✓ phases d'exécution prévues ;
- ✓ bonnes pratiques comme la tenue des réunions de cadrage, de clôture et de débriefing de la mission en présence du commanditaire ;
- ✓ conformité physique des travaux avec les PV de réception provisoire et définitive.

Pour y parvenir, la mission a été réalisée essentiellement en trois grandes phases :

- ❖ l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes ;
- ❖ l'évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques ;
- ❖ la synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles.

1ère phase : Analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes.

Elle est subdivisée en deux (02) sous phases :

Sous phase 1 : Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a été organisée dès réception de l'ordre de services, afin de clarifier les objectifs, le périmètre, les attentes, les contraintes, et les modalités de déroulement de la mission d'audit. Elle a aussi permis de valider la compréhension commune des enjeux et un accord a été trouvé sur les conditions pratiques de la réalisation de la mission.

Sous phase 2 : Collecte des données et revue documentaire

Ici la mission a procédé à la collecte de la liste des marchés passés par la Commune de Kétou au cours de l'année sous revue. Elle a ensuite fait la demande de la mise à disposition de tous les documents nécessaires relatifs aux marchés conformément à l'annexe 3. Après l'étape de collecte, les données globales relatives aux marchés passés par la Commune de Kétou au cours de l'année audité ont été structurées en distinguant les marchés selon les modes de passation utilisés et la nature des marchés afin de pouvoir mettre en évidence la fréquence d'utilisation des modes de passation ; d'identifier un éventuel recours excessif ou injustifié à des procédures non concurrentielles ; de vérifier l'adéquation entre le type de marché et la procédure utilisée.

2^{ème} phase : Evaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques

Cette deuxième phase s'est déroulée en trois (03) sous-phases

Sous-phase 1 : Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de la Commune de Kétou en matière de marchés publics

Il s'agit ici d'abord d'apprécier la capacité organisationnelle de la Commune de Kétou à planifier et encadrer la gestion des marchés publics. La mission s'est donc focalisée d'abord sur l'analyse de la structuration des organes intervenant dans la chaîne de passation, leur mode de fonctionnement, et la qualité de la planification des acquisitions avant de se pencher sur la régularité des opérations conduites depuis la préparation des dossiers jusqu'à l'attribution des marchés audités, conformément aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

Sous-phase 2 : Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Cette 2^{ème} sous phase s'est basée sur :

- l'échantillonnage retenu, constitué de manière à être représentatif des marchés passés par l'autorité contractante, avec une sélection portant sur au moins 50 % du nombre total des marchés passés
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables étape par étape conformément à la réglementation avant la formulation des conclusions et le recueil des commentaires de l'AC audité.

Sous-phase 3 : Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette sous phase a permis à la mission d'évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés. Elle se fera à travers les étapes ci-après :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution ;
- l'évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ;
- l'appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution ;

- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

3^{ème} phase : synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles

Cette phase se déroulera aussi en six (06) sous-phases étapes

Sous-phase 1 : Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution.

A ce niveau, il a été procédé à la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés afin de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché après analyse de la procédure de passation et évaluation de la procédure d'exécution des marchés.

Sous-phase 2 : Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

À cette phase, la mission a apprécié la capacité de la Commune de Kétou à intégrer les recommandations issues des audits antérieurs dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des marchés publics.

Sous-phase 3 : Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

Ce contrôle a permis à la mission d'apprécier le degré de soumission effective des acteurs aux mécanismes de régulation du secteur et de voir l'efficacité du processus de gestion des plaintes dans la commande publique.

Sous-phase 4 : Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

À ce niveau, la mission a vérifié la qualité technique et les quantités livrées, la localisation effective des prestations, la conformité physique ou fonctionnelle, la présence de bénéficiaires ou d'utilisateurs finaux, les éventuelles non-conformités visibles ou déclarées.

Sous-phase 5 : Élaboration des rapports et prise en compte des observations éventuelles des autorités contractantes et de l'ARMP

A cette étape, la mission a :

- procédé à la production du Rapport d'audit individuel rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- recueilli les contre-observations ou commentaires des AC et les intégrera ;
- procédé à la production du rapport de synthèse consolidée de toutes les autorités contractantes auditées, rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- établi les fichiers Excel normés dûment remplis (grille de vérification de conformité, de matérialité, délais, collusion, etc.) ;
- élaboré un résumé exécutif pour le rapport individuel.

Sous-phase 6 : Restitution du rapport provisoire en atelier national de validation et finalisation

La mission a préparé exposer (PowerPoint) du rapport synthèse consolidé et amendé puis l'a soumis à l'ARMP avant l'organisation de l'atelier de validation. Elle a intégré toutes les corrections et transmis la version finale.

4.2 Outils d'évaluation utilisés

La mission a utilisé **des grilles de vérification de conformité en version Excel automatisées** qui sont des outils normatifs essentiels pour nous guider dans l'évaluation des différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics. Elles couvrent notamment :

- la planification, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante ;
- la passation des marchés : élaboration du DAO, publicité, évaluation des offres, attribution ;
- l'exécution des marchés : gestion administrative, technique, suivi des délais, modifications contractuelles et autres incidents de l'exécution.

Pour chaque grille de vérification de conformité, des formules ont été intégrées pour permettre à la mission de compter automatiquement le nombre de critères par modalité ; de calculer le pourcentage de chaque modalité d'appréciation (Respecté, Partiellement respecté, Non respecté) ; et de générer la note pondérée globale. Cela nous permettra à la mission de fournir une synthèse claire et chiffrée pour appuyer l'opinion finale de l'auditeur.

En complément des grilles de vérification de conformité, et d'appréciation standardisée, la mission a conçu des feuilles Excel spécifiques pour certaines étapes critiques du processus, notamment l'évaluation du **respect des délais de passation et d'exécution** des marchés publics.

Pour garantir l'uniformité des opinions formulées, la mission a utilisé six (06) grilles d'appréciation standardisées de quatre types définis comme suit :

1. **Grille d'appréciation de la disponibilité des pièces obligatoires** : Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution. Elle se présente comme suit.

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10 \% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20 \% < X \leq 40 \%$	Moyenne
$40 \% < X \leq 60 \%$	Faible
$60 \% < X \leq 80 \%$	Insatisfaisante
$X > 80 \%$	Très insatisfaisante

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

2. **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure** : Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc. Cette grille est présentée ci-dessous :

Pourcentage de conformité (X)	Opinion sur la performance de l'étape
$90 \% < X \leq 100 \%$	Très satisfaisante
$80 \% < X \leq 90 \%$	Satisfaisante
$60 \% < X \leq 80 \%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

3. **Grille d'évaluation de l'auditabilité** : cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit. Elle s'appuie sur le taux d'incomplétude des pièces obligatoires attendues (justificatifs administratifs, techniques et contractuels). Cette grille est résumée dans le tableau ci-dessous :

Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20 \%$	Marché auditable (OK)
$X > 20 \%$	Marché non auditable (KO)

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

4. **Grille d'interprétation de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte d'indices éventuels de collusion identifiés dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Niveau d'alerte / Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices nombreux ou récurrents

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

5. **Grille d'interprétation de la présence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte de conflit d'intérêt éventuel identifié dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est exposée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

6. **Grille d'analyse des écarts en cas de non-conformité** : En cas de non-conformité, les écarts à l'aide de l'échelle qualitative ci-dessous :

Niveau d'écart	Description	Impact sur la conformité
Mineur	Écart peu significatif, n'affecte pas la conformité globale	Faible
Modéré	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le processus	Moyen
Majeur	Écart significatif compromettant la conformité des procédures de passation des marchés	Élevé

Source : Extrait du Référentiel ARMP 2025

5. Présentation des données globales des marchés et des modes de passation

5.1 Présentation des données globales des marchés

Au cours de l'exercice 2023, la **Commune de Kétou** a procédé à la passation de quatorze (14) marchés publics, pour un montant total de **Quatre cent trente-cinq millions trois cent soixante mille cinq cent trente-quatre (435 360 534) francs CFA TTC**. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit

5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont notamment : l'Appel d'Offre Ouvert National (AOON), la Demande de Renseignement et de Prix (DRP), la Demande de Cotation (DC) et l'Avis à Manifestation d'Intérêt-Demande de Proposition (AMI-DP).

La répartition des marchés selon les modes de passation est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Modes de Passation	Année de l'audit (2023)			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	AOON	04	28,57%	178 984 868	41,11%
2	DRP	08	57,14%	208 557 699	47,90%
3	DC	01	7,14%	8 077 100	1,86%
4	AMI	01	7,14%	39 740 867	9,13%
TOTAL		14	100,00%	435 360 534	100,00%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature est présentée ci-dessous :

Tableau n°2 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature des prestations	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	Travaux	10	71,43%	324 820 303	74,61%
2	Fournitures	3	21,43%	70 799 364	16,26%
3	Prestations intellectuelles	01	7,14%	39 740 867	9,13%
TOTAL		14	100,00%	435 360 534	100,00%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

La liste des marchés ainsi échantillonnés au niveau de la Commune de Kétou a également été soumise au commanditaire et validée avant le début d'exécution de la mission. Une fois l'échantillon de marchés publics validé, le groupement de cabinets a sollicité de la part de l'ARMP d'informer **la Commune de Kétou** et de l'instruire afin d'apprêter toute la documentation relative aux marchés sélectionnés ainsi que les salles devant accueillir les auditeurs. La documentation qui leur a été demandée d'apprêter figure en **annexe 3** du présent rapport.

6. Respect des procédures de passation des marchés publics

La présente section vise à évaluer, d'une part, la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics, et d'autre part, la conformité des procédures de passation effectivement mises en œuvre sur les marchés sélectionnés.

Conformément au référentiel, la mission de revue a mis en œuvre sept (07) grands pôles de diligences dont la synthèse se présente ainsi qui suit :

6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de la Commune de Kétou en matière de marchés publics

Conformément aux dispositions des articles **10, 11, 15 et 24** de la loi n° **2020-26** du **29 septembre 2020** portant Code des marchés publics en République du Bénin et à celles contenues dans les décrets **n°2020-596, n°2020-597 et n°2020-599** du **23 décembre 2020**, les Autorités Contractantes sont tenues de mettre en place les organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cette revue a permis de noter d'une part une appréciation de l'existence réelle des documents obligations entrant dans le cadre de la planification et de l'organisation des marchés publics, et d'autre part la mise en place effective ainsi que le fonctionnement des organes de passation et de contrôle instaurés par la réglementation.

6.1.1. *Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics*

L'évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période auditée sont présentés dans le tableau n°3 ci-dessous

Tableau n°3 : Vérification de la complétude sur la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante

N°	Pièces attendues	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	1	1	0
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	4	4	0
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	4	4	0
	Taux moyen d'absence	22	22	0

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A1)

Opinion de l'auditeur :

Le **taux d'absence des documents constaté** pour la période auditée est de **0%** avec un **taux de performance évalué à 100 % de complétude**. Avec un taux d'absence de **0 %**, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est **jugée très satisfaisante**.

6.1.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de la Commune de Kétou a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie au niveau de la méthodologie et outils.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau n°4 suivants :

Tableau n°4 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
94,74%	0%	5,26%	94,74%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A4)

Constats :

1. Les arrêtés de création et d'organisation de la PRMP, de la CCMP et du SPPRMP sont globalement conformes aux modèles types de l'ARMP (réf. Décision n° 2022-001 du 31 mars 2022 ;
2. les rapports annuels de la PRMP et de CCMP sont du point de vue de leur contenu conformes aux exigences réglementaires ;
3. des lacunes documentaires ont été relevées concernant l'utilisation effective des outils de traçabilité :
 - L'absence de preuve de tenue des réunions statutaires des organes
 - Le registre spécial de dépôt des offres (art. 69 de la loi n° 2020-26) est tenu mais son arrêt n'est pas fait suivant les pratiques. On note donc dans ledit registre, l'absence de la mention d'arrêt, date et heure d'arrêt, signature de la PRMP

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 94,74 %**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée **très satisfaisante**, conformément à la grille d'appréciation définie au point 4.2 du présent rapport.

Toutefois, des points de vigilance demeurent, notamment en ce qui concerne la tenue fréquente des réunions statutaires des organes de passation et de contrôle.

Risques :

Les insuffisances relevées pourraient engendrer les risques suivants :

- **Risque de non-conformité formelle** en cas de contrôle externe (audit de conformité, contrôle de légalité) lié aux actes de nomination non actualisés ;
- **Risque de faiblesse du pilotage stratégique** de la fonction achat, en raison de rapports de suivi incomplets et d'un suivi lacunaire des indicateurs de performance.

Recommandations :

Pour renforcer la conformité et sécuriser le dispositif de gestion des marchés publics, la mission recommande :

- **Arrêt rigoureux et mise à jour régulière** des registres obligatoires, en particulier le registre spécial de dépôt des offres et le registre ou document retraçant les différentes phases de la passation des marchés ;
- **Organisation de sessions de sensibilisation ou de recyclage** à l'intention des membres des organes de gestion des marchés publics, sur les exigences de conformité et les bonnes pratiques de gestion documentaire.

6.1.3. Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de ses révisions successives, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité prévue à cet effet.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau n°5 suivants :

Tableau n°5 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
90%	10%	00%	95%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A5)

Constat :

La mission a relevé **un taux de performance de 95%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue. Le point faible relevé est celui lié au fait que les méthodes de sélection des marchés de prestations intellectuelles ne sont pas inscrites dans le PPM alors que les colonnes dédiées y sont prévues dans le PPMP.

Opinion de l'auditeur

Avec un taux de conformité de 95 %, et conformément au barème d'appréciation défini au point 4.2 du présent rapport la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « très satisfaisante ».

Risques :

- **Risque de non-conformité réglementaire** : La réglementation impose que les méthodes de passation des marchés de prestations intellectuelles soient clairement indiquées dans le PPM.
- **Risque d'interprétations ou de contestations** : L'absence d'indication explicite peut amener
 - des contestations sur la procédure effectivement utilisée,
 - une perception de manque de transparence,

- un doute sur la fiabilité des informations de planification.

Recommandations :

Pour améliorer la conformité du Plan de Passation des Marchés et assurer une meilleure traçabilité des méthodes de sélection utilisées pour la passation des marchés de prestations intellectuelles, il est recommandé de mentionner systématiquement la méthode dans le PPM pour tous les marchés concernés, de renforcer le processus interne de validation du PPM afin d'éviter les omissions, de former le personnel impliqué sur les exigences de planification et l'utilisation correcte des techniques de passation.

L'évaluation de cette diligence, au regard du **cadre institutionnel et organisationnel** existant régissant les marchés passés par l'autorité contractante est respectée.

6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Conformément aux exigences contractuelles, la mission de revue a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés publics en se basant sur l'analyse des procédures de passation mises en œuvre pour un échantillon de marchés sélectionnés.

Cet examen aborde plusieurs dimensions que sont :

- l'échantillonnage retenu, défini selon des critères de représentativité ;
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'analyse détaillée des procédures appliquées, à travers les axes définis dans le référentiel.

6.2.1. Échantillonnage des marchés à auditer

Tableau n°6 : Répartition des marchés sélectionnés par mode de passation

Modes de passation	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	02	120 484 078
DRP	03	87 459 033
DC	01	8 077 100
AMI	01	39 740 867
Total sélectionné (a)	07	255 761 078
Total des marchés passés (b)	14	435 360 534
% (a/b)	50 %	58,75 %

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillon représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, la matérialité des prestations réalisées.

Cet échantillonnage a été élaboré à partir des marchés publics recensés au niveau de la Commune de Kétou au titre de la période audité, sur la base des critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre ou 60 % en valeur des marchés passés.**

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés ($\geq 50\%$) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Conformément aux exigences du référentiel national d'audit des marchés publics, l'échantillonnage a été construit sur la base d'un critère de représentativité visant à couvrir **au moins 50 % du nombre total de marchés passés** sur la période considérée.

L'analyse des marchés passés de l'autorité contractante au cours de la période audité, révèle une forte dispersion des procédures sur un grand nombre de marchés de faible à moyen montant, répartis sur divers secteurs (fournitures, prestations intellectuelles, petits travaux).

Cette démarche a conduit à la sélection de **sept (07) marchés publics**, représentant une valeur globale de **deux cent cinquante-cinq millions sept cent soixante un mille soixante-dix-huit (255 761 078) francs CFA hors taxes**. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **(50%)** en nombre de marchés et de **(58,75 %)** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période audité.

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la Commune de Kétou, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

6.2.2. Audibilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation

La mission a évalué l'audibilité de chaque marché sélectionné à partir des résultats de la vérification documentaire, en se concentrant sur les pièces dont l'absence a une incidence directe sur la régularité de la procédure.

Les résultats de cette évaluation sont exposés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°7 : Synthèse du niveau d'auditabilité par marché sélectionné

Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 20% entraîne la non auditabilité du marché	Non-Auditabilité en cas d'absence	Marché N°113/04	Marché N°113/05	Marché N°113/14	Marché N°113/02	Marché N°113/33	Marché N°113/09	Marché N°113/15
Total des pièces obtenues (A)		36	37	35	34	37	30	24
Total des pièces attendues (B)		37	38	36	36	38	31	25
B - A		1	1	1	2	1	1	1
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)		2,70%	2,63%	2,78%	5,56%	2,63%	3,23%	4,00%
Seuil d'acceptabilité		20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché		OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A3)

Le tableau n°7 ci-dessus présente en détail la disponibilité des documents obligatoires par marché sélectionné et permet d'évaluer leur impact sur l'auditabilité de chaque marché. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des résultats, le tableau n°8 (synthèse) ci-dessous regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité.

Tableau n°8 : Répartition des marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables (2)	Marchés sélectionnés (3=1+2)
Nombre	0	7	7
%	0%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A2)

Opinion de l'auditeur :

Au terme des travaux de vérification de la complétude documentaire des marchés audités, il ressort que pour chacun des marchés examinés, le **taux d'incomplétude lié aux pièces indispensables n'a pas dépassé le seuil critique de 20 %**, seuil au-delà duquel un marché est considéré comme non auditable. Ainsi, **tous les marchés contrôlés présentent un niveau de complétude documentaire jugé acceptable**, permettant la réalisation de l'audit conformément aux exigences méthodologiques de l'ARMP. Les pièces manquantes identifiées n'affectent pas de manière significative la compréhension du processus de passation et d'exécution desdits marchés.

En conclusion, **l'auditabilité des marchés évalués est confirmée**, ceux-ci remplissant les conditions minimales requises pour la poursuite des analyses substantielles.

6.2.3. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

La présente section vise à apprécier la conformité de la procédure de passation des marchés déclarés auditables, à travers l'analyse des différentes étapes du processus de passation, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'évaluation est conduite par type de marché (travaux, fournitures, prestations intellectuelles) et selon les modes de passation utilisés (AOO, AMI-DP, DC, DRP, ED).

Conformément au référentiel d'audit, l'appréciation de chaque étape repose sur les modalités suivantes : respecté ; partiellement respecté ; non respecté ; et non applicable (le cas échéant).

Les résultats de cette appréciation sont présentés à travers des sous-sections distinctes, chacune consacrée à la vérification des aspects suivants :

- la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner ;
- la conformité des règles de transparence ;
- la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés ;
- l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi ;
- la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Les constats, opinions, risques et recommandations sont formulés sur la base des résultats issus des contrôles effectués, conformément à la méthodologie et outils d'évaluations présentés dans la section 4 du présent rapport.

6.2.3.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC) relatifs aux marchés de travaux sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats des marchés sélectionnés (Voir tableau n°9 ci-dessous) se présente comme suit :

Tableau n°9 : Résultats de la vérification de la conformité du DAC

N° de Marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	94%	0%	6%	94%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	92%	0%	8%	92%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	93%	0%	7%	93%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	97%	0%	3%	97%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	89%	0%	11%	89%
Taux moyen de performance								95%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A6)

Constats :

La mission a constaté que la majorité des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) utilisés par l'Autorité Contractante sont conformes aux Dossiers type et respectent les exigences réglementaires en la matière. Toutefois, les insuffisances par marché ci-après peuvent être relevées :

1- Contrat N°113/05 DU 23/03/2023 :

- Le montant du chiffre d'affaires exigé est jugé trop élevé par la mission d'audit pour ce marché. En effet le montant prévisionnel du marché est de : **(77627118)** alors que le montant du chiffre d'affaires moyen exigé dans le DAO est de **(138 000 000 FCFA)**.

Nous rappelons que conformément aux exigences de l'ARMP contenues en note de bas de page dans le DAO type (**tableau de qualification, point 2,2 chiffre d'affaires annuel moyen...**), il est exigé que : "Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications"

- La mission constate que le montant de capacité financière déterminé par l'AC, n'est pas conforme aux exigences réglementaires. En effet, le montant de la capacité financière trouvé par l'AC est de **27 169 492 FCFA**. Conformément aux exigences du Dossier type pour trouver le montant de

la capacité financière, **"On pourra pour cela diviser le montant estimé du marché par le nombre de mois du délai d'exécution, et multiplier par 2 "**.

NB : le délai d'exécution du marché est de quatre (04) mois, le montant prévisionnel est : **77627118 FCFA**.

En application de la formule exigée par le Dossier Type, le montant de la capacité financière serait de : **38 813 559 FCFA**.

- Le DAO n'a pas fait de distinction sur les expériences générales et spécifique applicables aux entreprises naissantes. Les mêmes exigences de qualification technique et financières pour le personnel ont été exigées pour les deux catégories d'entreprises.

2- Marché n° Contrat 113/14 du 04/07/2023 :

- La mission de revue constate que le montant de capacité financière déterminé par l'AC, n'est pas conforme aux exigences réglementaires. En effet, le montant de la capacité financière trouvé par l'AC est de 8.324. 236 FCFA. Conformément aux exigences du Dossier type pour trouver le montant de la capacité financière, **"On pourra pour cela diviser le montant estimé du marché par le nombre de mois du délai d'exécution, et multiplier par 2 "**

NB : le délai d'exécution du marché est de trois (03) mois, le montant prévisionnel est : 23783531 FCFA. En application de la formule exigée par le Dossier Type, le montant de la capacité financière serait de : **15 855 687 FCFA**.

- La DRP n'a pas fait de distinction sur les expériences générales et spécifique applicables aux entreprises naissantes. Les mêmes exigences de qualification technique et financières pour le personnel ont été exigées pour les deux catégories d'entreprises.

3- Marché n° Contrat N°113/02 DU 27/02/2023 :

- Le montant du chiffre d'affaires exigé est jugé trop élevé par la mission d'audit pour ce marché.

En effet le montant prévisionnel du marché est de : **(16 988 136)** alors que le montant du chiffre d'affaires moyen exigé dans la DRP est de **(31 000 000 FCFA)**.

Nous rappelons que conformément aux exigences de l'ARMP contenues en note de bas de page dans la DRP type (tableau de qualification, point 2,2 chiffre d'affaires annuel moyen...), il est exigé que : "Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications".

- La DRP n'a pas fait de distinction sur les expériences générales et spécifiques applicables aux entreprises naissantes. Les mêmes exigences de qualification technique et financières pour le personnel ont été exigées pour les deux catégories d'entreprises.

4- Marché n° Contrat N°113/33 DU 02/11/2023 :

- Le montant du chiffre d'affaires exigé est jugé trop élevé par la mission d'audit pour ce marché.

En effet le montant prévisionnel du marché est de : **(33898305)** alors que le montant du chiffre d'affaires moyen exigé dans le DAC est de **(50 000 000 FCFA)**.

Nous rappelons que conformément aux exigences de l'ARMP contenues en note de bas de page dans le DAC type (tableau de qualification, point 2,2 chiffre d'affaires annuel moyen...), il est exigé que : "Le

montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications".

- La mission de revue constate que le montant de capacité financière déterminé par l'AC, n'est pas conforme aux exigences réglementaires. En effet, le montant de la capacité financière trouvé par l'AC est de 20 000 000 FCFA. Conformément aux exigences du Dossier type pour trouver le montant de la capacité financière, **"On pourra pour cela diviser le montant estimé du marché par le nombre de mois du délai d'exécution, et multiplier par 2 "**

NB : le délai d'exécution du marché est de quatre (04) mois, le montant prévisionnel est : **33898305 FCFA**. En application de la formule exigée par le Dossier Type, le montant de la capacité financière serait de : **38 813 559 FCFA**

5- Marché n° Contrat N°15 DU 12/07/2023 :

- Le montant du chiffre d'affaires exigé est jugé trop élevé par la mission d'audit pour un marché de DC. En effet le montant prévisionnel du marché est de : **(6 864 407)** alors que le montant du chiffre d'affaires moyen exigé dans la DC est de **(16 200 000 FCFA)**.
- La DC n'a pas fait de distinction sur les expériences générales et spécifique applicables aux entreprises naissantes. Les mêmes exigences de qualification technique et financières pour le personnel ont été exigées pour les deux catégories d'entreprises.
- Le montant de la garantie de soumission exigé n'est pas conforme. En effet en appliquant le pourcentage fixé par l'article 68 du code des marchés qui est donc de **1%**, le montant de la garantie de soumission devrait être **68 644,07** alors que l'AC a exigé **81 000 FCFA**.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 95 %** pour l'ensemble des sept (07) marchés audités, l'étape relative à la **conformité du dossier d'appel à concurrence** est jugée très **satisfaisante**, conformément à la grille d'appréciation définie au point 4.2 du présent rapport

Risques :

- Risque d'exclusion injustifiée des entreprises naissantes : l'application des mêmes exigences de qualification du personnel peut exclure automatiquement les entreprises récentes, même si elles disposent de compétences suffisantes ;
- Risque de non-conformité aux principes fondamentaux des marchés publics : Le principe de libre accès à la commande publique et de traitement équitable des candidats peut être compromis si certaines catégories d'opérateurs ne peuvent pas concourir.

Recommandations :

Il est recommandé à l'Autorité Contractante d'adapter les critères de qualification afin de distinguer clairement les exigences applicables aux entreprises expérimentées de celles destinées aux entreprises naissantes, conformément à la réglementation.

L'AC est également invitée à aligner systématiquement les critères sur les Dossiers Types de l'ARMP et à renforcer la procédure interne de validation des pièces de passation avant publication.

6.2.3.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des règles d'information et de transparence relatives aux marchés échantillonnés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (voir n°10 ci-dessous) pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°10 : Résultats de la vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

N° de Marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditable" (conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	90%	0%	10%	90%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Ketou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								99%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A7)

Constats :

L'analyse de la conformité des règles d'information et de transparence appliquées aux sept marchés audités montre :

- Six marchés affichent une **conformité de 100 %**.
- Le marché N°113/15 présente un niveau de respect **satisfaisant (90%)**, marqué par la non-publication de l'avis d'attribution définitive dans les canaux de publicité.

Opinion de l'Auditeur :

Dans l'ensemble, le taux moyen de performance de **99 %** démontre que l'Autorité Contractante assure un niveau très satisfaisant de transparence et de diffusion de l'information conformément à la réglementation en vigueur.

Risques :

- **Risque de non-conformité réglementaire** : l'absence de publication des avis d'attribution définitive peut être considérée comme une violation des obligations de publicité prévues par la réglementation des marchés publics.
- **Risque de limitation de la transparence** : le manque de diffusion complète des informations peut affecter la perception de l'équité et de l'impartialité de l'Autorité Contractante.

Recommandations :

- **Publier sans délai les avis d'attribution définitive** pour tous les marchés, y compris ceux déjà exécutés, afin de respecter pleinement les obligations de transparence.
- **Documenter toutes les publications** dans les dossiers de passation pour faciliter les audits futurs et renforcer la traçabilité.

6.2.3.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés relatifs aux marchés audités.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés audités se présente comme suit :

Tableau n°11 : Résultats de la vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditable"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	94%	6%	0%	97%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	98%	0%	2%	98%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	94%	0%	6%	94%
Taux de performance moyen								98%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A8)

Constats :

L'analyse des marchés passés par la Commune de Kétou montre une **conformité globale très satisfaisante** :

- Tous les marchés audités sont **conformes** aux dispositions du Code des marchés publics et aux exigences réglementaires applicables.
- Le **taux moyen de performance de 98 %** reflète une **maîtrise globale du processus de passation** des marchés, avec seulement quelques écarts mineurs à corriger.
- Les marchés de travaux (AOO et DRP) et les prestations intellectuelles (AMI-DP) présentent des taux particulièrement élevés (93 % à 97 %), traduisant une bonne planification et un suivi efficace des procédures.
- Le marché d'acquisition de mobilier scolaire, bien que légèrement inférieur (**87%**), reste néanmoins conforme et performant, signalant que les points à améliorer sont limités et spécifiques.

Les points faibles observés par marché sont les suivants :

1- Marché N°15 DU 12/07/2023 (acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou): La mission revue a constaté une insuffisance dans l'évaluation des offres dans le cadre de cette procédure.

En effet, les soumissionnaires : **AFFICA SARL, QUINCA-SARTS FRL et l'attributaire GROUPES KPKF SERVICES** ont présenté dans leurs offres respectives, **une lettre de soumission, un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de la déontologie dans la commande publique et une lettre de déclaration de garantie d'offres non conformes** aux modèle contenus dans la DC.

Les constats de non-conformité sont les suivants :

- Lettre de soumission : les trois soumissionnaires ont de façon identique mis au **point (a)** de leurs lettres de soumission « Nous avons examiné le Dossier **d'appel d'offres** ... » Alors que dans le modèle type de DC, il est mis " Nous avons examiné le **Dossier de Demande de Cotation**". Toujours dans leurs lettres de soumission notamment au **point (b)**, les trois soumissionnaires ont mis « conformément au **Dossier d'appel d'offres**" alors que dans le modèle type à ce même point, il est mis "conformément au Dossier de **Demande de Cotation**".
- Au niveau de la déclaration de garantie d'offres proposées par les trois soumissionnaires, on note qu'ils ont tous de manière identique **commis les mêmes erreurs** au **point 2-C**. En effet, en lieu et place de l'expression " **portant code des marchés publics en République du Bénin**", les trois soumissionnaires ont de façon identique mis "**portant code des marchés publics**" en omettant donc la mention « **en République du Bénin** ».
- Dans l'engagement du soumissionnaire , on note que contrairement aux mentions contenues dans le modèle type d'engagement du soumissionnaire de la DC, les trois soumissionnaires ont mis **de façon identique** au niveau de la **sixième puce** " nous nous exposons aux sanctions prévues à l'article 122 et 123 de la loi n°2020-26 du septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin" alors que dans le modèle type contenu dans la DC, il est mis " nous nous exposons aux sanctions prévues à **l'article 123** du Code des marchés publics ou par tous les autres textes réglementaires en République du Bénin..."
- Pour les marchés (**Contrat N°113/02, Contrat N°11/09, Contrat N°113/15**), la mission note **l'inexistence de récépissé de retrait des DAC**).

Opinion de l'Auditeur :

L'audit des sept (07) marchés audités a permis de vérifier le respect des procédures liées à la **réception des offres, l'ouverture, l'évaluation et l'attribution des marchés**.

Dans l'ensemble, les marchés sont jugés conformes, avec un taux moyen de performance de **98%**, indiquant un niveau très satisfaisant de respect des procédures.

Ainsi, bien que les marchés restent auditables et conformes dans l'ensemble, ces insuffisances ponctuelles traduisent des **faiblesses dans le contrôle de la conformité des offres** et nécessitent une attention particulière.

Risques :

- **Risque de non-conformité des offres** : les erreurs identifiées dans les lettres de soumission et déclarations de garantie, engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de

déontologie dans la commande publique peuvent entraîner une remise en cause de la régularité des soumissionnaires, y compris de l'attributaire.

- **Risque de contestation** : les soumissionnaires évincés ou tiers peuvent contester l'attribution des marchés en invoquant des irrégularités dans le respect des modèles types.
- **Risque de faiblesse dans le contrôle interne** : l'absence de vérification stricte des lettres de soumission et des déclarations de garantie peut compromettre la conformité globale du processus.
- **Risque juridique et réglementaire** : le non-respect des modèles types des lettres de soumission et des déclarations de garantie constitue une **dérogation aux prescriptions réglementaires** (DRP/DC), exposant l'Autorité Contractante à des critiques ou recours.

Recommandations :

- **Renforcer la vérification des offres** : s'assurer que chaque lettre de soumission et déclaration de garantie respecte strictement le modèle type prévu dans les DRP et DC avant toute évaluation.
- Former le personnel de la PRMP sur l'importance de la conformité stricte aux modèles types pour éviter les irrégularités ;
- Mettre en place un guide de contrôle interne pour la réception, l'ouverture, l'évaluation et l'attribution des marchés, incluant la vérification obligatoire des modèles types et la traçabilité des écarts.

6.2.3.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi, relatifs aux marchés audités et pour lesquels ces avis sont requis.

La synthèse consolidée des résultats (voir tableau n°12 ci-dessous) pour les marchés audités se présente comme suit :

Tableau n°12 : Résultats de la vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadi et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	NA	NA	NA	NA
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A9)

Opinion de l'Auditeur :

Le taux moyen de performance de **100 %** traduit un **niveau très satisfaisant de conformité** aux exigences réglementaires, démontrant la maîtrise du processus et la qualité des avis de l'organe de contrôle compétent.

6.2.3.5. Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (voir tableau n°13) pour les marchés audités se présente comme suivant :

Tableau n°13 : Résultats de la vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés

N° de marchés	Libellé des marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité" (Conforme ou non conforme)	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux de performance moyen								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A10)

Opinion de l'Auditeur :

L'audit du processus d'approbation des sept (07) marchés passés par l'autorité compétente montre que, dans l'ensemble, les marchés sont **auditables et conformes** aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, avec un taux moyen de performance de **100 %** donnant lieu à une appréciation très satisfaisante.

6.2.3.6. Synthèse des résultats de la procédure de passation des marchés

Au terme de l'évaluation, la synthèse des résultats de la procédure de passation est présentée dans le tableau n°14 ci-dessous :

Tableau 14 : Résultats de l'évaluation de la procédure de passation

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de performance par marché					Taux moyen de Performance
					Vérification de la conformité du dossier d'appel à la concurrence et de l'invitation à soumissionner	Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	94%	100%	100%	100%	100%	99%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	92%	100%	100%	100%	100%	98%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	93%	100%	97%	100%	100%	98%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	97%	100%	100%	100%	100%	99%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	90%	98%	100%	100%	98%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Ketou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	89%	100%	94%	NA	100%	96%
Taux de Performance Moyen					95%	99%	98%	100%	100%	98%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Synthèse Passation)



Constats :

- Tous les marchés audités sont **conformes**.
- Le respect des procédures est majoritaire, avec des taux de performance allant de **95% à 100%**.
- Quelques écarts mineurs sont observés (**1% à 5%** partiellement ou non respectés) mais ils ne compromettent pas la conformité globale

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de **performance de 98%** l'**auditeur** considère que la **procédure de passation est très satisfaisante** dans l'ensemble conformément à la grille d'appréciation définie au point 4.2 du présent rapport. Les écarts **mineurs** observés ne constituent pas un manquement grave aux exigences réglementaires

Risques :

- Risque **modéré** de non-conformité ponctuelle sur certaines étapes du processus, notamment pour les marchés ayant un taux de performance inférieur à 85 % ;
- Ce risque pourrait impacter ponctuellement la régularité des passations si ces écarts ne sont pas corrigés.

Recommandations :

- Renforcer le suivi des étapes de passation pour les marchés avec performance inférieure à 85 %.
- Continuer à **documenter toutes les étapes** afin de maintenir la conformité élevée.

6.2.3.7. Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

Le tableau n°15 ci-dessous synthétise le niveau de respect des délais pour chaque marché, en tenant compte de toutes les étapes de la procédure. Il inclut également la vérification du respect des deux délais obligatoires notamment délai de dépôt des offres et délais de recours.

Tableau n°15 : Résultats de la vérification du respect des délais dans la passation des marchés

N° de Marché	Montant	Mode de passation	Respect des délais de passation			Respect des délais obligatoires	
			Total (Respecté)	% Respecté	Taux de performance	Délais de dépôt des offres	Délais d'attente de recours
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	AOO	3	50%	50%	100%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odomèta) (procédure en cours depuis 2022)	AOO	4	67%	67%	100%	100%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	DRP	3	50%	50%	100%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	DRP	3	50%	50%	100%	100%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	DRP	4	67%	67%	100%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	AMI-DP	3	50%	50%	100%	100%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	DC	4	67%	67%	100%	100%
Taux moyen de performance moyen					57%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille **Délai de Passation**)

Constats :

L'analyse du respect des délais réglementaires de passation montre que :

a. Sur l'ensemble des sept (07) marchés audités

- L'analyse du respect des délais par marché montre que les sept (07) marchés audités sont tous conformes et auditables.

- Le respect des **délais obligatoires** (délai de remise des offres et délai d'attente de recours) est totalement maîtrisé, avec un **taux de performance de 100 %** pour l'ensemble des marchés.
- En revanche, le **respect des délais de passation** varie d'un marché à l'autre, avec des taux individuels de 50 % ou 67 %, soit un **taux moyen global de 57 %**, indiquant une performance perfectible à ce niveau.

b. Principaux constats par marché

1. Le marché N°113/04 DU 13/03/2023 présente un taux global de respect des délais de 50%.
 - En effet la mission de revue a constaté le dépassement du délai réglementaire de 17 JO.
 - De plus, Le délai réglementaire de validité des offres pour un appel d'offre est de 90 tandis que la mission a relevé un écart de 15 jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
2. Pour le Contrat 113/05 DU 23/03/2023 :
 - le délai réglementaire de validité des offres pour un appel d'offre est de 90 tandis que la mission a relevé un écart de 15 jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
 - De plus la mission a relevé un dépassement du délai de publication de l'avis de 5 JC par l'AC.
3. Concernant le marché 113/14 du 04/07/2023 :
 - le délai de notification des résultats a été dépassé d'un jour et La mission n'a pu statuer sur le délai de publication de l'avis d'attribution définitive à cause de l'absence de la publication de l'avis.
 - De plus, Le délai réglementaire de validité des offres pour une DRP est de 30 tandis que la mission a relevé un écart de 26 jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
4. Concernant le Contrat N°113/02 DU 27/02/2023 :
 - le délai de notification des résultats a été dépassé d'un jour et le délai de publication de l'avis d'attribution définitive a été dépassé de 29 JC par l'AC. De plus,
 - Le délai réglementaire de validité des offres pour une DRP est de 30 jours tandis que la mission a relevé un écart de 44 jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
5. Le contrat N°113/33 DU 02/11/2023 :
 - Présente un Dépassement de 2 JO du délai d'évaluation des offres.
 - De plus, le délai réglementaire de validité des offres pour une DRP est de 30 jours tandis que la mission a relevé un écart de 21 jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
6. Le marché N°11/09 du 17/04/2023 :
 - Présente un taux global de respect des délais de 50%. Malgré le taux faible, la procédure respecte les délais de dépôt des offres et d'attente de recours qui sont les deux délais



obligatoires. Cependant, la mission n'a pu statuer sur le délai de publication de l'avis d'attribution définitive à cause de l'absence de la publication de l'avis.

7. Le contrat N°113/*15 DU 12/07/2023 :

- Affiche un taux global de respect des délais de 83% bien qu'il respecte les délais obligatoires.
- En effet, Le délai réglementaire de validité des offres pour une procédure de Demande de Cotation est de 30 jours tandis que la mission a relevé un écart de cinq (05) jours entre le délai réglementaire et le délai observé dans cette procédure sans une prorogation préalable.
- De plus, le délai d'évaluation des résultats a été dépassé de trois (3) jours.

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des constats faits, l'auditeur estime que :

- Le **niveau de conformité du taux de performance** est d'une performance **moyenne (57 %)** quand bien même plusieurs délais essentiels n'ont pas été observés par l'AC.

Risques :

- Allongement injustifié des délais d'attribution avec impact sur l'exécution des projets. ;
- Faiblesse dans la transparence et l'équité du processus d'achat ;
- Exposition à des coûts additionnels ou recours indemnitaires pour dépassement des délais de validité des offres.

Recommandations :

- Respecter strictement tous les délais réglementaires (notification, évaluation, validité des offres).
- Émettre et archiver systématiquement les prorogations des délais de validité des offres.
- Conserver toutes les preuves de publication et de notification des avis d'attribution définitive.
- Mettre en place un suivi interne automatisé des délais et responsabiliser les acteurs concernés ;
- Former le personnel sur les exigences réglementaires concernant les délais et la traçabilité.

6.2.3.8. Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

L'échantillon d'audit ne comporte aucun marché attribué par gré à gré. En conséquence, la mission n'a pas été en mesure d'apprécier la conformité des procédures de passation selon cette modalité.

6.2.3.9. Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics du Bénin la mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :



Tableau n°16 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N° de marchés	Libellé des marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odomete) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditale	0%	0%	100%	0%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditale	0%	0%	0%	0%
Taux de performance Moyen								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A15)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des marchés audités ne présente pas d'indices de collusion et ne justifie aucune vigilance accrue de la part de l'autorité de régulation.

6.2.3.10. Vérification de l'absence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats (voir tableau n°17 ci-dessous) est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°17 : Résultats de la vérification de l'absence de conflit d'intérêt

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	0	0%	0%	0%	0%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odomèta) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	0	0%	0%	0%	0%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	0	0%	0%	0%	0%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	0	0%	0%	0%	0%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	0	0%	0%	0%	0%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	0	0%	0%	0%	0%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	0	0%	0%	0%	0%
Taux de performance moyen								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A16a)

Opinion de l'Auditeur :

- Au vu des résultats, l'auditeur considère que **les procédures de passation des marchés sont exemptes de tout conflit d'intérêt.**
- Les pratiques observées respectent pleinement les exigences de transparence, d'égalité de traitement et de loyauté dans la passation des marchés.
- **Opinion globale** : le risque de conflit d'intérêt est **nul** pour l'ensemble des marchés audités.

6.2.3.11. Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- le taux de performance de la procédure de passation par marché ;
- l'inscription du marché au PPM ;
- le respect du délai de dépôt des offres ;
- l'approbation du marché.
- La conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la procédure de passation prend cumulativement en compte les quatre conditions précédentes (**c'est-à-dire : le marché est déclaré conforme, si le taux de performance est d'au moins 80%, le marché est inscrit au PPM, le délai de dépôt des offres est respecté et le marché est approuvé**).

Le tableau n°18 ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :



Tableau n°18 : Évaluation finale de la conformité de la procédure de passation

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impact des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditale	100%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
2	Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditale	99%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
3	Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditale	98%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
4	Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditale	98%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
5	Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditale	99%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
6	Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditale	98%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
7	Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditale	96%	Oui	Respecté	Oui	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A18)

Analyse quantitative :

L'audit a porté sur **sept (07) marchés**, dont tous ont été jugés globalement **conformes**.

Le **taux moyen de performance**, calculé à partir des indicateurs individuels de chaque marché, s'établit à **86,93 %**, traduisant un respect satisfaisant des procédures de passation. Tous les marchés sont également **inscrits au PPM**, ce qui renforce la transparence et la traçabilité. Tous les **délais obligatoires**, le dépôt des offres et le délai de recours ont été respectés par l'Autorité Contractante.

Analyse qualitative :

L'analyse qualitative montre que la plupart des marchés présentent une **performance satisfaisante**, avec deux d'entre eux atteignant un niveau **très satisfaisant**. Les indices d'alerte de collusion sont faibles ou isolés, suggérant une vigilance limitée mais nécessaire. Aucun indice de conflit d'intérêt n'a été identifié. Les écarts relevés restent mineurs ou modérés.

Conclusion générale :

Ainsi, l'audit conclut que **les marchés audités sont conformes**, tout en recommandant un renforcement du suivi des délais et de la complétude des dossiers pour garantir une conformité durable et une meilleure sécurisation des processus de passation.

6.2.3.12. Commentaire de l'autorité contractante sur la conclusion générale relative à la conformité de la procédure de passation

Malgré la transmission des conclusions issues de l'audit à l'autorité contractante, la mission n'a reçu à ce jour, aucun commentaire de la part de l'autorité contractante.

6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette section vise à évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux volets complémentaires :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

L'objectif est d'apprécier la capacité de l'autorité contractante à encadrer de manière conforme l'exécution contractuelle, en se référant aux obligations réglementaires et contractuelles en vigueur.

6.3.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats (Voir tableau n°19 ci-dessous) pour les marchés se présente comme suit :



Tableau n°19 : Synthèse des résultats de l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution

N° de marchés	Libellé des marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	89%	0%	11%	89%
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Iladji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	86%	0%	14%	86%
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	89%	0%	11%	89%
Taux de performance moyen								94%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A11)

Constats :

- L'analyse de la gestion administrative générale de l'exécution des sept marchés audités montre que **tous les marchés sont conformes** au regard des exigences contractuelles et des dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics.
- Les points faibles observés sur chacun des marchés se présentent comme suit :**
 - Concernant le **Contrat 113/02** : le contrat a prévu en son article 13.2 de retenue de garantie. Toutefois, de l'exploitation des preuves de paiement mises à la disposition de la mission (mandat de paiement n°587 en date du 12/12/2023) il est constaté que l'AC na pas prélevé la retenue de garantie. On note également l'absence de la garantie à première demande.
 - Le contrat **N°113/15 DU 12/07/2023** a prévu en son article 12.2 de retenue de garantie. Toutefois, de l'exploitation des preuves de paiement mises à la disposition de la mission, il est constaté que l'AC na pas prélevé la retenue de garantie. On note également l'absence la garantie à première demande.

Opinion de l'Auditeur :

Le taux moyen de performance global est de **94%**, traduisant une gestion administrative **très satisfaisante**, malgré quelques insuffisances documentaires

Risques :

- **Risque de non-conformité** : La non-disponibilité des documents obligatoires peut être assimilée à une irrégularité administrative ou comptable ;
- **Risque de suspicion de mauvaise gestion** : Même en l'absence d'irrégularités réelles, l'insuffisance documentaire peut entraîner des interprétations négatives.

Recommandations :

- **Renforcer l'archivage des dossiers d'exécution**, en veillant à ce que toutes les pièces obligatoires (dont les preuves de paiement) soient systématiquement ajoutées dans chaque dossier de marché.
- **Exiger la transmission immédiate des ordres de paiement, des mandats et des quittances** à la cellule administrative chargée de l'exécution des marchés.

6.3.2. Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus. Il présente, pour chaque marché, les données suivantes :

- la durée d'exécution contractuelle prévue ;
- la durée réellement observée déduction faite de la période d'ajournement ;
- le niveau de respect ou de dépassement des délais contractuels constaté. Et, le cas échéant, la présence d'avenants, de pénalités ou de justifications formelles.

Tableau n°20 : Résultat de l'évaluation du respect des délais contractuels

Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Durée contractuelle	Durée réelle	Respect des délais (Conforme ou non conforme)	Application de pénalités (OUI ou NON)	Observations
Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	120	805	Non-Conforme	NON	La procédure d'exécution a été suspendue par décision de l'AC sans autorisation de la DNCMP. Le retard observé dans l'exécution est du ressort de l'autorité contractante.
Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	120	117	Conforme	NON	Sans commentaire
Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadij et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	90	92	Conforme	NON	Sans commentaire
Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	90	77	Conforme	NON	Sans commentaire
Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	120	421	Non-Conforme	NON	L'insuffisance de la documentation n'a pas permis à la mission de faire une analyse objective du respect des délais contractuels.
Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	180		Absence de preuves	NON	Sans commentaire
Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	90	88	Conforme	NON	Sans commentaire

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A19)

Constats :

L'évaluation du respect des délais contractuels des sept (07) marchés audités montre que :

- **Quatre marchés** (Contrats 113/05, 113/14, 113/02 et 113/15) ont été exécutés dans les délais contractuels, traduisant une bonne organisation et un suivi efficace.
- **trois marchés** (Contrat 113/04, 113/33 et 11/09) accusent un retard très important (805 jours contre 120 prévus), dû à une suspension décidée par l'Autorité Contractante. Ce retard relève donc de la responsabilité de l'AC pour des raisons de force majeure.
- **Aucune pénalité** n'a été appliquée, même en cas de retard significatif ou de manque de documentation.

Opinion de l'Auditeur :

Le respect des délais d'exécution est **satisfaisant** pour la majorité des marchés, mais des faiblesses existent notamment celles liées à l'insuffisance documentaire sur deux marchés limitant la capacité d'évaluation objective.

L'auditeur considère donc que, bien que la performance soit correcte et satisfaisante pour certains marchés, **la gestion globale des délais et la traçabilité des dossiers doivent être améliorées** pour une meilleure efficacité.

Risques :

Le dépassement observé expose l'AC à des risques de retard dans la disponibilité des prestations, à des risques financiers liés à d'éventuels surcoûts ou litiges, à un risque de non-conformité en cas de répétition des dépassements de délais, ainsi qu'à un risque de faiblesse dans la planification et le suivi de l'exécution des marchés.

Recommandations :

Renforcer le dispositif de suivi des délais d'exécution, notifier systématiquement au titulaire ses obligations contractuelles, documenter toute demande ou situation de prorogation ou de retard, continuer à appliquer strictement les pénalités prévues en cas de dépassement, et former les agents impliqués au suivi rigoureux des délais contractuels.

6.3.3. Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- les taux de performance sur la gestion administrative par marché ;
- les motifs et impact des écarts constatés.
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la gestion administrative, technique prend en compte le taux de performance qui doit être d'au moins 80% pour déclarer un marché conforme.

Tableau n°21 : Évaluation finale de la conformité de la procédure d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de Performance	Opinion de l'Auditeur		Observations (Motifs et impact des écarts)
							Appréciation de la Performance (selon le barème)	Conclusion (conforme ou non conforme)	
1	Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	
2	Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odomèta) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Auditable	89%	Satisfaisante	Conforme	
3	Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très satisfaisante	conforme	
4	Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Auditable	86%	Satisfaisante	conforme	
5	Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très satisfaisante	Conforme	
6	Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
7	Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100 FCFA	DC	Auditable	89%	Satisfaisante	Conforme	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A20)

1- Analyse quantitative

L'audit des sept (07) marchés révèle une conformité globalement satisfaisante aux exigences de la procédure d'exécution. Parmi ces marchés, 4 présentent un taux de performance de 100 % (Contrats 1, 3, 5 et 6), traduisant un respect rigoureux des étapes prévues dans le processus.

2- Analyse qualitative

. L'appréciation qualitative confirme que la majorité des marchés audités (Contrats 1, 3, 5 et 6) ont été exécutés efficacement et de manière satisfaisante, respectant les standards de qualité et de conformité. Les écarts spécifiques observés sur certains marchés sont les suivants :

- **Contrat 113/05 :**

Il est constaté une Absence de preuve d'application de la retenue de garantie malgré cela soit exigé explicitement dans le contrat

- **Contrat N°113/02 :**

Le contrat a prévu en son article 13.2 de retenue de garantie. Toutefois, de l'exploitation des preuves de paiement mises à la disposition de la mission (mandat de paiement n°587 en date du 12/12/2023) , il est constaté que l'AC na pas prélevé la retenue de garantie. On note également l'absence la garantie à première demande

- **Contrat N°113/15 :**

Le contrat a prévu en son article 12.2 de retenue de garantie. Toutefois, de l'exploitation des preuves de paiement mises à la disposition de la mission, il est constaté que l'AC na pas prélevé la retenue de garantie. On note également l'absence la garantie à première demande.

Conclusion

En résumé, l'exécution des marchés montre un niveau de professionnalisme correct pour la majorité, mais des efforts doivent être faits pour renforcer le suivi, assurer la documentation complète des marchés et corriger les retards afin de garantir une conformité totale et une gestion optimale des fonds publics.

6.3.4. Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)

Malgré la transmission des conclusions issues de l'audit à l'autorité contractante, la mission de revue n'a reçu à ce jour, aucun commentaire de la part de l'autorité contractante.

6.3.5. Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés

Cette étape vise à apprécier la manière dont l'autorité contractante gère les situations particulières liées à l'exécution des marchés, en s'assurant du respect des procédures prévues par la réglementation en

vigueur. Elle permet également d'évaluer sa capacité à traiter efficacement ces cas, tout en garantissant la continuité du marché et la maîtrise des risques liés à l'exécution contractuelle.

6.3.5.1. Contrôle de la conformité dans la gestion des avenants

Ce contrôle vise à vérifier la conformité des avenants au regard des conditions de fond et de forme prévues par la législation en vigueur, notamment en matière de justification, de respect des seuils autorisés et de procédures d'approbation.

La mission a procédé à la vérification de la conformité des avenants conclus dans le cadre des marchés publics audités.

Tableau n°22 : Résultat de la conformité des avenants

N°	Références de l'avenant	Intitulé de l'avenant	Montant	Résultats de l'évaluation			Niveau de performance
				% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	Avenant n°1 au Contrat N°113/04 DU 13/03/2023	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	0 FCFA	100%	0%	0%	100%
2	Avenant n°1 au Contrat N°113/33 DU 02/11/2023	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	0 FCFA	100%	0%	0%	100%
2	Avenant n°1 au Contrat N°113/33 DU 02/11/2023	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	0 FCFA	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance							100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A13)

Constats :

L'examen des pièces contractuelles et des données consignées dans le tableau de appelle les observations et analyses ci-après de la part de l'équipe d'audit :

▪ Identification, objet et base contractuelle des avenants

L'échantillon audité met en évidence l'ordonnancement de trois (03) avenants se rapportant à deux (02) marchés distincts d'infrastructures scolaires :

- ✓ **Avenant n°1 au Contrat N°113/04 du 13/03/2023 :** Il a pour objet les travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin, ainsi qu'un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP IWESSOUN-AGBEDE (arrondissement d'IDIGNY, Lot 3).
- ✓ **Avenants relatifs au Contrat N°113/33 du 02/11/2023 (Lignes 2 et 3) :** L'analyse des données révèle que deux (02) avenants successifs ont été passés sur ce même contrat. Ils concernent les

travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin, plus l'équipement en mobiliers et un module de latrine à quatre (04) cabines à l'EPP Mowodani (arrondissement de Kpankou). La récurrence de ces actes modificatifs sur un même marché traduit des contraintes d'exécution spécifiques à ce site.

- **Modalités de passation et impact financier**

Sur le plan financier, aucun des avenants n'ont eu d'impact financier sur l'exécution des contrats. L'absence systématique d'incidence financière confirme sur le plan réglementaire que ces trois avenants ont été conclus dans l'unique but de prolonger le délai d'exécution initial des marchés. Pour le contrat N°113/33 en particulier, l'octroi de deux avenants successifs indique que la première prorogation de délai s'est révélée insuffisante pour surmonter les difficultés du chantier, obligeant l'autorité contractante à formaliser une seconde extension afin de maintenir le cadre contractuel légal et éviter la caducité du marché.

- **Évaluation de l'exécution et niveau de performance**

Malgré les retards ayant justifié ces prorogations de délais, les indicateurs de fin de projet s'avèrent pleinement satisfaisants :

- **Conformité des réalisations :**

Pour les trois avenants audités, le taux de conformité physique affiche 100% Respecté (0% de non-respect ou de respect partiel).

- **Performance globale :**

L'efficacité des mesures correctives (les avenants de temps) est avérée, chaque ligne atteignant un niveau de performance individuel de 100%. Le taux moyen de performance s'établit par conséquent à 100%.

Opinion de l'Auditeur :

Le niveau de performance obtenu est de **100 %**, indiquant une maîtrise très satisfaisante du processus d'élaboration et de validation des avenants.

6.3.5.2. Vérification de la conformité dans la gestion des résiliations de marchés audités

La mission a procédé à la vérification de la conformité de la résiliation des marchés sélectionnés.

Au terme des diligences mises en œuvre, nous avons noté qu'aucun des marchés audités n'a pas fait objet de résiliation au cours de la période sous revue.

6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

L'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées repose sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés. Elle permet de porter une opinion globale sur la régularité des procédures, à partir de deux axes d'évaluation complémentaires :

- **l'analyse de la procédure de passation**, depuis la planification des acquisitions jusqu'à l'attribution du marché, en tenant compte des modalités prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- **l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés**, couvrant la gestion administrative générale et particulière de l'exécution, ainsi que l'appréciation du niveau de respect des délais contractuels, sur la base des pièces justificatives et du déroulement contractuel.

Les résultats sont présentés dans un tableau récapitulatif renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Un marché est considéré comme définitivement conforme sur l'ensemble du cycle de gestion lorsqu'il est simultanément conforme aux étapes de la procédure de passation et de la procédure d'exécution.

Tableau n°23 : Appréciation globale de la procédure de passation et d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale de l'exécution : "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impact des écarts)
1	Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29 800 001 FCFA	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	Écart modéré mais Tous les critères sont remplis
2	Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
3	Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailloles au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
4	Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasins dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le
5	Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39 740 867 FCFA	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis sous réserve des preuves manquants
6	Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34 930 000 FCFA	AMI-DP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis sous réserve des preuves manquants
7	Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Ketou	8 077 100 FCFA	DC	Conforme	Conforme	conforme	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Appréciation globale)

Commentaire sur le Tableau de synthèse :

Marchés sélectionnés

L'examen des sept (07) marchés audités montre que :

- **Procédure de passation** : Tous les marchés sont jugés **conformes**, indiquant que les dispositions légales et réglementaires pour la sélection des prestataires ont été respectées.
- **Gestion administrative** :
 - Quatre marchés (Contrats 113/05, 113/14, 113/02, 15) ont été exécutés conformément à la gestion administrative.
 - Deux marchés (**Contrat N°113/33 DU 02/11/2023 et Contrat N°11/09 du 17/04/2023**) **sont jugés conformes** mais nécessitent un regard plus particulier.

Conclusion générale :

Quatre marchés sont **Conformes**, tandis que trois sont **Partiellement Conformes**, essentiellement à cause des retards ou de la documentation insuffisante.

Marchés passés par gré à gré

Sur l'ensemble des marchés communiqués, **aucun n'a été passé par la procédure de gré à gré.**

Avenants audités

Le niveau de performance obtenu est de **100 %**, indiquant une maîtrise très satisfaisante du processus d'élaboration et de validation des avenants.

Marchés résiliés

Aucun des marchés audités n'a fait objet de résiliation.

En conclusion, le **niveau global de conformité** des procédures auditées est jugé satisfaisant avec des efforts à renforcer notamment dans :

- le respect des formalités documentaires exigées par les textes ;
- la traçabilité systématique des décisions et actes de gestion contractuelle.

Recommandations :

Les marchés audités sont globalement conformes, mais il est recommandé de **renforcer le respect des formalités documentaires**, le respect des délais de passation, le respect de certaines exigences réglementaires dans l'élaboration des DAC. Il convient également d'**assurer la traçabilité systématique** des décisions et actes de gestion contractuelle et de **suivre rigoureusement les délais d'exécution** des marchés. Enfin, la **formation régulière du personnel** et le maintien des bonnes pratiques pour les avenants contribueront à améliorer la qualité et la transparence de la commande publique.

Des **recommandations spécifiques** doivent être formulées à l'issue de chaque partie pour renforcer les bonnes pratiques, corriger les irrégularités et améliorer la qualité de la commande publique.

6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

Il a été demandé si l'Autorité Contractante (AC) avait fait l'objet d'audits antérieurs. Selon les informations fournies, aucune mission d'audit n'a été réalisée par le passé. Par conséquent, il n'a pas été possible d'évaluer la mise en œuvre de recommandations antérieures.

6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

Au terme de nos travaux, nous n'avons eu connaissance au niveau de la Commune de Kétou de marché ayant fait objet de recours au cours de l'exercice sous revue.

6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés

La mission a procédé à la vérification de la matérialité des prestations relatives aux marchés sélectionnés.

Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Le tableau n°24 ci-après présente la synthèse des vérifications menées :

Tableau n°24 : Vérification de la matérialité des prestations

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Type de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	Contrat N°113/04	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	Travaux		Existant et en bon état	Néant	Conforme
2	Contrat 113/05	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odométa) (procédure en cours depuis 2022)	Travaux		Existant et en bon état	Néant	Conforme
3	Contrat 113/14	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux pailloles au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	Travaux		Existant et en bon état	Néant	Conforme
4	Contrat N°113/02	Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasins dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	Travaux		Existant et en bon état	Néant	Conforme
5	Contrat N°113/33	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	Travaux		Existant et en bon état	Néant	Conforme
6	Contrat N°11/09	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	PI		Livrables existants	Néant	Conforme
7	Contrat N°113/15	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	Fournitures		Existant et en état de fonctionnement	Néant	Conforme

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille « **Matérialité** »)

7. CONCLUSION

Conformément aux Termes de Références et aux textes juridiques à valeur législative et réglementaires en vigueur, applicables aux différents marchés audités dans la **Commune de Kétou**, une revue des marchés échantillonnés a été réalisée au niveau de l'autorité contractante.

L'audit réalisé sur l'ensemble des marchés sélectionnés met en évidence un **niveau global de conformité satisfaisant** avec plusieurs bonnes pratiques respectées par l'Autorité Contractante. Parmi les points forts, il convient de souligner : le **respect majoritaire des délais de passation**, la mise en place régulière du **Comité d'Ouverture des Offres (COE)** conformément aux exigences réglementaires, ainsi que le respect des différentes étapes de passation des marchés publics et des **dossiers types d'appel à concurrence**. Ces éléments traduisent un engagement manifeste en faveur de la transparence, de la rigueur et de la qualité de la commande publique.

Cependant, certaines **faiblesses persistent**, qui nécessitent une attention particulière pour consolider les pratiques de gestion des marchés publics. Il s'agit notamment de l'**absence dans le registre spécial de dépôt des plis** de mentions telles que la date d'arrêt, l'heure et la signature de la PRMP, de l'**élaboration des DAC avec quelques insuffisances**. Ces lacunes constituent des risques potentiels pour la traçabilité, la transparence et la conformité réglementaire.

En conclusion, si le niveau général de conformité est satisfaisant et reflète un effort notable dans la maîtrise des procédures, **des actions correctives ciblées** doivent être entreprises **par l'Autorité Contractante** pour combler les insuffisances identifiées. Le renforcement du suivi documentaire, de la traçabilité et de la planification financière contribuera à **améliorer durablement la qualité, la transparence et la sécurité des marchés publics**.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence de restitution

Annexe 2 : Liste des marchés échantillonnés

Annexe 3 : Liste de la documentation à préparer par l’AC

Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution

Annexe 5 : Compilation des grilles de vérification de conformité et de matérialité



**Annexe 1 : Liste de présence de
restitution**





LISTE DE PRESENCE DES SEANCES

RECRUTEMENT DE CABINETS OU FIRMES POUR LA REALISATION DES AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS - LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Autorité Contractante : Commune de KETOU

Date : 19/12/2025. Séance de restitution

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION/POSTE	CONTACT ET MAIL	EMARGEMENT
1	AMOSSOU Patrice	Groupeement BELMAG/EVEREST	Auditeur	01 66 75 35 60 pamomw@belmag.com	
2	AKPO Amnook M	Mairie de Kérou	PRMP	01 95 01 25 10 75 15 51 82 amntek.ckpo@mairie.kj	
3	HOYNGBO Alphonse	Mairie de Kétou	C/CCM	01 95 28 39 64 alphonse.hoyngbo@mairie.kj	
4					
5					
6					

TEL : (229) 95 19 07 57 / 21 32 47 46 - 03 BP 1678 Cotonou
agolmab@yahoo.fr / ovaros@overest-expertises.com

**Annexe 2 : Liste des marchés
échantillonnés**



COMMUNE DE KETOU					
N°	Références du contrat	Intitulés du marché	Montant TTC	Mode de passation	Nature du marché
1	Contrat N°113/04 DU 13/03/2023	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP IWESSOUN-AGBEDE dans l'arrondissement d'IDIGNY (Lot 3)	29800001 FCFA	AOO	Travaux
2	Contrat 113/05 DU 23/03/2023	Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP OWOCHANDE (Arrondissement de Kpankou), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP IDIOKE (Arrondissement d'Idigny), Travaux de construction d'un Module de Trois (03) Salles de Classes Plus Bureau et Magasin avec rampe d'Accès aux personnes handicapées à l'EPP Atanka (Arrondissement d'Odomèta) (procédure en cours depuis 2022)	90 684 077 FCFA	AOO	Travaux
3	Contrat 113/14 du 04/07/2023	Travaux de réfection du logement de la Sage-femme, de la salle d'ophtalmologie et de construction de deux paillotes au centre de santé de Kétou, de réfection du centre de santé d'Illadji et de raccordement de la nouvelle maternité d'Illara au système d'AEV.	27 963 208 FCFA	DRP	Travaux
4		Travaux de réhabilitation d'un module de trois (3) salles de classes avec bureau et magasin dans l'EPP ILLIKIMOU (Arrondissement d'Idigny)	19 754 958 FCFA	DRP	Travaux
5	Contrat N°113/33 DU 02/11/2023	Travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes avec bureau et magasin plus équipement en mobilières et un module de latrine à quatre (04) cabines dans l'EPP Mowodani dans l'arrondissement de Kpankou	39.740.867 FCFA	DRP	Travaux
6	Contrat N°11/09 du 17/04/2023	Recrutement d'un cabinet/bureau d'étude pour l'élaboration du schéma Directeur d'aménagement communal (SDAC) de Kétou	34.930.000 FCFA	AMI-DP	PI
7	Contrat N°15 DU 12/07/2023	Acquisition de mobilier scolaires au profit des écoles maternelles de la Commune de Kétou	8 077 100	DC	Fournitures

**Annexe 3 : Liste de la documentation à
préparer par l’AC**





AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS – LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Liste des documents requis

N°	PIECES ATTENDUES
Pièces d'ordre général	
1	Acte de nomination des membres de la CCMP
2	Acte de nomination du Chef CCMP
3	Acte portant AOF de la CCMP
4	Acte de nomination de la PRMP
5	Acte portant AOF de la PRMP
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP
7	Acte portant AOF du SP-PRMP
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés
14	Registre spécial de dépôt des offres
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
21	La balance générale des comptes et grand livre des comptes fournisseurs pour les institutions, les sociétés, les agences, et autres établissements publics ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes iii. Les états des engagements (DPAF) au titre de l'exercice sous revue pour les ministères
22	Listes des DAO lancés au cours des exercices 2022 et 2023 dont la procédure n'a pas abouti
23	Tout document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
24	Manuel de procédures de la structure le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour la procédure de passation	
25	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
26	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur



27	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
28	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
29	Liste d'émargement des candidats ayant retiré le DAO
30	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
31	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
32	PV d'ouverture des offres
33	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
34	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres
35	Déclaration de l'AC en cas d'infirmité de l'appel d'offre le cas échéant
36	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infirmité par l'AC si marché relancé
	Preuve de publication de la déclaration d'infirmité si marché relancé
37	Le PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance. Il est signé par au moins 3/5 des membres de la COE.
38	PV d'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
39	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
40	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
41	PV d'attribution provisoire
42	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
43	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI
44	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus
45	Avis d'attribution définitive
46	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
47	Marché signé, approuvé et enregistré
48	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
49	Bon de commande ou marchés subséquents en cas d'accord-cadre
50	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
51	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés
52	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le cas échéant pour l'arrêt de la procédure
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles pour la procédure de passation	
53	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
54	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
55	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
56	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
57	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés
58	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information
59	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministres
60	Accusé de réception des fournisseurs consulté des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations)

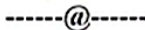


61	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants
62	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées
63	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution administratif des marchés	
64	Ordre de démarrage du service (OS)
65	Caution de l'avance de démarrage
66	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
67	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives)
68	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
69	Preuves de paiement (mandats, remises de chèques, ordres de virements)
70	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
71	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou la lettre de demande du titulaire du marché pour la résiliation du contrat, le cas échéant
72	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour les avenants au contrat, le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution technique des marchés	
73	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux
74	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux
75	Preuve d'existence d'un contrôleur permanent pour la surveillance des travaux (maître d'œuvre)
76	PVs / Rapports de réception des corps d'état pour les marchés de travaux ou Procès-verbaux de réception technique intermédiaire (si applicable dans les contrats à tranches ou à phases techniques)
77	Plans de recollement pour les marchés de travaux
78	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux
79	Le journal de chantier est disponible et tenu à jour sur le chantier en permanence ou Main courante du chantier ou registre des visites du maître d'ouvrage / maître d'œuvre
80	Rapports de contrôle/suivi conformément aux clauses contractuelles
81	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle pour les marchés de travaux
	PV de pré-réception technique s'il y a lieu
82	PV de réception provisoire et définitif
	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
83	Rapports (livrables) validés pour les PI
84	Procès-verbal de mise en service (pour les équipements techniques, installations ou logiciels) : Pour les marchés de fournitures et services
85	Certificat de conformité technique / Attestation de garantie (équipements spécialisés) si applicable
86	Mise à disposition officielle du livrable (note de transmission ou rapport de dépôt) : PI
87	Registre ou fiche de stock des matières retraçant les entrées de biens et les sorties
	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

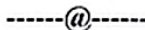
Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution



REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE
DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2023**

Mission réalisée par le Groupement
BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante Concernée : COMMUNE DE KETOU

DECEMBRE 2025

R



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRATANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2023

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARI- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante concernée : COMMUNE DE KETOU

L'an deux mil vingt et cinq et le vendredi 19 Décembre à 15 h 00 minutes a eu lieu, la séance de restitution de la mission d'audit de conformité des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2023 au niveau de l'Autorité contractante susmentionnée.

Cette séance de restitution qui est une exigence des Termes de Référence de la mission d'audit commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au consultant indépendant mandaté a pour objectif non seulement de partager avec les responsables concernés de l'Autorité Contractante, le point des constats faits au cours de la revue de conformité et de matérialité des procédures de passation et d'exécution par la mission, mais aussi de recueillir de la part de l'autorité contractante les contres observations.

Présidée par Monsieur AKPO Mahugnon Amnock en qualité de PRMP, la séance a connu la participation effective des acteurs de la chaîne des dépenses publiques de l'autorité contractante auditée ainsi que de l'équipe des auditeurs.

Au cours de cette séance, le point des marchés audités et les observations d'ordre général retraçant les points positifs et négatifs ont été partagées par l'équipe d'audit aux représentants de l'autorité contractante présentes. A la fin de cette présentation, les représentants de l'AC ont pris acte du relevé des observations et ont mentionné qu'ils apporteront leurs contre-observations par mail, une fois qu'ils seront en possession du rapport provisoire. Ils ont ensuite salué l'équipe du cabinet dans leur méthodologie et approche de travail.





La liste de présence de la séance ainsi que la fiche de synthèse regroupant le point de l'échantillonnage fait et les observations d'ordre générale et spécifique sont jointes au présent procès-verbal.

La séance a pris fin à 15 heures 37 minute précises.

Ont signé :



Patricia AMOSSOU
Auditeur

Auro

Alphonse HOUNGBO

**Annexe 5 : Compilation des grilles de
vérification de conformité et de
matérialité**

